

DÉLIBÉRATION

N° BS-2021-01

OBJET: Acquisition de terrains sur l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de la Fontaine Sainte à Estang

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents lors de la délibération : 7
Nombre de membres ayant donné procuration : 0
Date de convocation : 08/02/2021
Date d'affichage : 08/02/2021
Votes contre : 0
Votes pour : 7
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un, le seize février,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune d'Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

Secrétaire de séance : **Patrick NALIS**

Membres présents : Philippe SAUQUES, Joël LABURTHE, Pascal TROTTA, Patrick NALIS, Marie-Claude MAURAS, Patricia FEUILLET-GALABERT, Laurent PRENERON.

Membres absents et excusés : Bernard SOURBETS.

Monsieur le Président rappelle qu'un deuxième Plan d'Action Territorial (PAT) est en cours de préparation sur le captage de la Fontaine Sainte à Estang pour la période 2021-2025.

Monsieur le Président indique notamment qu'au vu du bilan du premier PAT, des études s'en sont suivies, notamment une étude juridique dont les résultats ont mis en évidence l'absence d'outils financiers mobilisables suffisants pour accompagner les agriculteurs concernés dans une démarche pérenne de changement de pratiques et garantir l'amélioration de la qualité de l'eau sur le long terme. La mise en œuvre d'une stratégie de maîtrise foncière est alors apparue incontournable. Après avoir présenté aux membres présents la note de synthèse relative à cette stratégie, Monsieur le Président précise qu'elle sera soumise à l'approbation du Comité Syndical, et du Comité de Pilotage du PAT.

Cependant, Monsieur le Président informe les membres présents qu'un premier lot de terres situées sur l'AAC est d'ores et déjà à vendre ; il s'agit de parcelles appartenant à Jean-Claude LARREY dont la vente a été confiée à la SAFER :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
PIGNAY	B	0330	39 a 90 ca
PIGNAY	B	0329	18 a 51 ca
CABANAS	B	0127	3 ha 44 a 00 ca
PIGNAY	B	0358	1 ha 00 a 00 ca
PIGNAY	B	0358	26 a 93 ca
PIGNAY	B	0357	90 a 00 ca
PIGNAY	B	0357	41 a 58 ca

Soit une surface totale de **6 ha 60 a 92 ca**.

Monsieur le Président précise que le coût estimé de cette transaction est établi comme suit :

- PRIX TOTAL CANDIDATURE HT : 29 840 €
- Frais d'intervention SAFER (HT) en sus : 1 800 €
- Frais d'acte notarié (estimation) : 0 € car acte administratif envisagé
- TVA estimée : 360 €

Soit un coût total estimé de **32 000 € TTC**.

Il est également précisé que cette dépense peut faire l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ouï l'exposé de M. le Président, et après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical décident :

- de valider le principe de l'acquisition des terrains de M. Jean-Claude LARREY situés sur l'AAC, selon la liste des parcelles ci-avant désignées, au coût total estimé de 32 000 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches et signer tous documents auprès de la SAFER dans le cadre de cette vente, notamment pour formaliser la candidature du SETA ;
- de désigner M. Joël LABURTHER, 1^{er} Vice-président, pour représenter le Syndicat des Eaux des Territoires de l'Armagnac à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative ;
- d'autoriser Monsieur le Président à négocier et à signer un bail rural environnemental (BRE) afin de confier l'exploitation agricole de ces parcelles selon des modalités compatibles avec la préservation et la restauration de la qualité de l'eau ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le subventionnement de cette acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

